

Le Président

Madame Sophie BERGOGNE
Présidente
Chambre régionale des comptes
3 rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 RENNES

Rennes, le 06 avril 2020

Objet : Rapport d'observations définitives Association Cesson Rennes Métropole Handball

Madame la Présidente

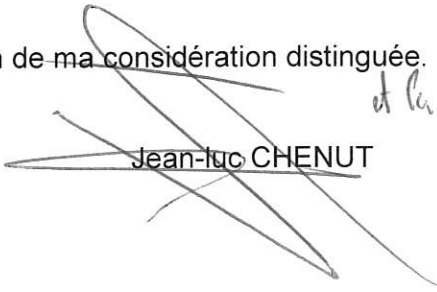
Par courrier reçu en date du 13 mars dernier, vous avez bien voulu me transmettre un extrait de votre rapport d'observations définitives relatif au contrôle de l'association Cesson Rennes Métropole Handball.

Il m'apparaît important de souligner que l'aide départementale est bien apportée à l'association au titre de l'article R 113-2 du code du sport ainsi qu'explicitement acté dans la convention passée avec cette dernière au travers de l'engagement à mener des actions d'intérêt général intéressant des publics relevant des champs de compétences de la collectivité : collèges, protection de l'enfance, insertion.

Ainsi qu'indiqué dans ma réponse du 25 septembre 2019, celles-ci n'ont pu être mises en œuvre au regard du contexte spécifique lié à des changements structurels au sein de l'association dont la création de la société « les irréductibles Cesson Rennes Métropole handball ».

La réalisation de telles actions est le principe de base sur lequel repose la politique départementale de soutien aux clubs de haut niveau, indépendamment du fait que le montant de la subvention apportée varie en fonction du classement et des résultats de ces derniers.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.


Jean-luc CHENUT

et la remercie